# T@mT@m/CFTC.DÉFENSE

---

Fédération CFTC Défense - Case 38 - 60, bd du général Martial Valin - CS 21623 - 75 509 PARIS CEDEX 15

Téléphone : 09.88.67.79.72 ou 73 ou 841.167.79.72 ou 73

Site Web : www.cftcdefense.fr – Site Intradef : http://portail-syndicat-cftc.intradef.gouv.fr/

Directeur de la publication : Didier LENFANT – Rédacteur : Estelle BARD

**N° 578 – Le 2 juin 2020**


# AUDIENCE BILATERALE AVEC LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMEE DE L'AIR

**Dans le cadre de la crise sanitaire et de la reprise progressive de l'activité, le DRH-AA a échangé le 26 mai 2020 en audience bilatérale, par audioconférence, avec une délégation CFTC Défense composée de Didier Lenfant (secrétaire général fédéral), Daniel Sor (DMAé) et Régis Taurelle (BA709).**

**1/ Rappel sur les modalités de gestion des ressources humaines du SIAé**

Le SIAé fait toujours partie de l'Armée de l'Air même s'il a son propre Comité technique de réseau. Le CEMAA exerce un contrôle de tutelle et est représenté au sein du Conseil de surveillance

Le SIAé est autonome en ce qui concerne la gestion administrative du personnel (recrutement, création de poste, flux sortants IDV et Indemnité de Rupture conventionnelle (IRC). Seul l'avancement reste dans la chaîne de l'Armée de l'Air.

**2/ Plan de recrutement et effectifs**

Globalement, pour 2020, le volume est de 60 à 70 personnes tous recrutements confondus (L4139-2 ET 3, ouvriers d'Etat, fonctionnaires, contractuels).

**3/ Recrutement de personnel civil pour le nouveau Commandement de l'Espace**

Le Commandement de l'Espace a été créé le 2 septembre dernier. L'autorisation de recruter est de 184 à l'horizon 2025, en plus des 200 personnels en place actuellement, avec une montée en puissance progressive. La cible, à terme, en effectif se situe autour de 500 personnels civils et militaires. 2 personnels civils de catégorie A ont été recrutés : un ICDD et un Attaché (ingénierie de formation).

De nouveaux métiers vont s'ouvrir dans les domaines du pilotage des systèmes d'information dans l'espace, des renseignements et de l'information.

Peu de personnels sont actuellement affectés sur Toulouse, ils sont essentiellement localisés près du Centre National des Etudes Spatiales (CNES) à Paris.

**4/ Recrutement de personnels civils sur la BA 709, cat B et C (besoin en lien avec l'augmentation des effectifs militaires)**

La formation des pilotes augmente ainsi que les missions concernant les drones armés qui évoluent. Cela devrait s'accompagner d'une augmentation des recrutements, y compris de personnels civils.

**5/ Demandes d'IDV et d'IRC pour 2020**

Les demandes d'IDV et d'IRC seront étudiées avec bienveillance d'une manière générale et particulièrement si elles sont émises pour des raisons familiales ou médicales, ou encore si l'agent est proche de la retraite. Les demandes de départ risquent d'être moins massives que prévues suite à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques.

En moyenne la DRHAA reçoit une dizaine de demandes de départ par an dont huit dans le cadre des IDV pour les ouvriers de l'Etat.

**6/ Beaucoup de catégorie B au grade sommital occupent des fonctions importantes et exercent des compétences rares. Ils sont reconnus à travers leurs évaluations, y compris par de hautes autorités, mais pas en organisation dans les REO. En effet ils ont toutes les compétences pour changer de corps de B en A mais le nombre de promus pour la chaîne DRH-AA est très faible et les REO ne semblent pas proposer assez de postes d'encadrement supérieur pour faciliter leur promotion.**

L'Armée de l'Air a subi une forte déflation en perdant 1/4 de ses effectifs au fur et à mesure des différentes restructurations. Le CEMAA est actif pour récupérer

des effectifs et faire face à la montée du Commandement de l'espace.

Le problème soulevé pourrait se résoudre par une alternance sur certains postes entre personnel civil et personnel militaire. Il existe des réticences à ouvrir des postes au personnel civil. En effet le manque de souhait de mobilité de la part d'une partie du personnel civil et les différences de statuts et de gestion sont un frein alors qu'il y a un besoin de fluidité pour assurer des déroulements de carrière et aussi des postes qui se libèrent pour permettre la mise en place de parcours professionnels, parcours qui sont encore à décliner.

La question de la mobilité est importante notamment pour favoriser l'avancement des catégories B en A et doit aussi se jouer avec les autres directions du MINARM. Les modalités de mise en application de la Loi de transformation de la Fonction Publique ouvriront peut-être de nouvelles perspectives.

**7/ NBI pour les civils et équité d'attribution à poste égal entre civils et militaires**

La gestion de la NBI est compliquée notamment par l'étanchéité qui existe entre la NBI des personnels civils et la NBI des personnels militaires. La NBI militaire n'est pas transférable au civil et vice versa.

Des NBI sont attribuées aux personnels civils sur certains postes du domaine des ressources humaines et de la prévention. L'objectif étant d'uniformiser les NBI entre les personnels occupant des postes équivalents

**8/ Retex sur la période de crise sanitaire et la reprise progressive d'activité, mise en place des moyens de protections individuels**

L'Armée de l'Air face à la crise a mis en œuvre les Plans de Continuité de l'Activité et a pu assurer la réussite de ses missions opérationnelles et de celles au service de la Nation dans le cadre de la crise du Covid-19. Les Ecoles ont été fermées mais grâce aux personnels enseignants, la continuité de l'enseignement a été assurée à distance. Seule la fermeture des CIRFA a entraîné des difficultés pour le recrutement.

Grâce à la DIRISI du matériel a pu être attribué et déployé donnant la possibilité de faire du télétravail pendant la crise mais aussi dans le cadre du Plan de reprise progressive de l'activité (PRPA).

**9/ Dans le cadre des PRPA, les employeurs locaux ont-ils bien été sensibilisés à la priorisation du télétravail chaque fois que cela est possible ?**

Actuellement sur Balard, 40% maximum des effectifs peuvent être présent, donc beaucoup sont en télétravail ou travaillent en bordée journalière ou en travail décalé. L'activité est assez soutenue mais sans jamais mettre le personnel en difficulté du point de vue sanitaire. La distanciation physique est assurée ou sinon le masque et le matériel de protection nécessaire sont à disposition des agents.

**Et pour les gardes d'enfant ?**

Si les fonctions de l'agent sont compatibles avec le télétravail, l'agent accomplit ses fonctions dans ce cadre sinon il est placé en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA). Ces modalités seront revues au 2 juin en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des capacités d'accueil des établissements scolaires et crèches.

Au retour à la normale, le télétravail restera possible suivant les modalités réglementaires en vigueur.

**10/ Volonté et critères d'attribution des primes Covid-19 aux personnels de l'AA**

Les primes exceptionnelles COVID sont liées aux travaux de la DRHMD pour lesquels il n'y a pas a pas de retour à la date de l'audioconférence.

Il est encore trop tôt pour répondre aux critères qui entreraient en jeu pour leur attribution et le volume n'est pas connu.

**La CFTC se tient à votre disposition.**

**N'hésitez pas à vous rapprocher de votre délégué CFTC de proximité ou à nous joindre par mél**

**cftcdefense@gmail.com**